

RISQUES MAJEURS

Information des familles : Les bons réflexes en cas d'accident majeur

Plan particulier de mise en sécurité : BO n°3 du 10 mai 2002

En cas d'alerte :



N'allez pas vers les lieux du sinistre, vous iriez au-devant du danger.

Ecoutez la radio, et respectez les consignes des autorités.



(France Inter 107.1 Mhz)

N'allez pas chercher votre enfant à l'école.

pour ne pas l'exposer ni vous exposer.



Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans le collège.

Ne pas téléphoner.

Ne pas encombrer les réseaux.



Laisser les lignes pour que les secours puissent s'organiser.

Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).